



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin mars 2021**

**Avril 2021
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**



Les résultats à fin mars 2021

Progression des mises en chantier au premier trimestre 2021

Au premier trimestre 2021, plus de 6 600 logements sont mis en chantier en Bretagne, en augmentation de + 21,0 % par rapport à la même période en 2020. Cette hausse concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence (+ 18,2 %) que les mises en chantier de logements individuels (+ 23,3 %).

En France, les mises en chantier de logements augmentent de + 11,9 % de janvier à fin mars 2021 par rapport à la même période en 2020.

Dans le même temps, les autorisations de construction de logements s'accroissent de + 7,7 % en Bretagne. Les nouveaux permis délivrés pour la construction des logements progressent de + 2,2 % pour les logements collectifs et en résidence et de + 11,8 % pour les logements individuels.

D'avril 2020 à mars 2021, les mises en chantier de logements augmentent de + 11,5 % en Bretagne et diminuent de - 3,7 % en France, par rapport aux douze mois précédents.

L'impact des confinements et restrictions de déplacements sont à prendre en compte dans l'analyse de ces données.

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

De janvier fin mars 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	590	103	693	349	1 042
Finistère	849	84	933	372	1 305
Ille-et-Vilaine	897	193	1 090	1 590	2 680
Morbihan	975	119	1 094	520	1 614
Bretagne	3 311	499	3 810	2 831	6 641
France	33 011	8 681	41 692	51 288	92 980

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 27,7	+ 10,8	+ 24,9	+ 283,5	+ 61,3
Finistère	+ 25,4	- 5,6	+ 21,8	+ 0,8	+ 15,0
Ille-et-Vilaine	+ 14,9	+ 72,3	+ 22,1	- 2,4	+ 6,3
Morbihan	+ 29,5	- 4,0	+ 24,7	+ 69,4	+ 36,3
Bretagne	+ 23,9	+ 19,4	+ 23,3	+ 18,2	+ 21,0
France	+ 19,8	- 4,4	+ 13,8	+ 10,4	+ 11,9

* janvier à mars 2021 / janvier à mars 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin mars 2021

Les mises en chantier sur 12 mois

D'avril 2020 à fin mars 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	1 910	365	2 275	781	3 056
Finistère	2 908	376	3 284	1 728	5 012
Ille-et-Vilaine	3 053	554	3 607	5 565	9 172
Morbihan	3 442	539	3 981	2 746	6 727
Bretagne	11 313	1 834	13 147	10 820	23 967
France	113 791	35 803	149 594	216 376	365 970

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 5,7	- 2,9	+ 4,2	+ 32,4	+ 10,2
Finistère	+ 6,5	- 9,2	+ 4,4	- 8,6	- 0,5
Ille-et-Vilaine	- 1,3	- 5,8	- 2,0	+ 3,5	+ 1,3
Morbihan	+ 10,4	+ 27,7	+ 12,4	+ 153,1	+ 45,4
Bretagne	+ 5,2	+ 1,9	+ 4,7	+ 21,0	+ 11,5
France	- 2,0	- 7,2	- 3,3	- 3,9	- 3,7

* avril 2020 à mars 2021 / avril 2019 à mars 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin mars 2021

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

De janvier à fin mars 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	675	88	763	148	911
Finistère	1 026	157	1 183	620	1 803
Ille-et-Vilaine	960	143	1 103	1 374	2 477
Morbihan	1 052	223	1 275	755	2 030
Bretagne	3 713	611	4 324	2 897	7 221
France	37 606	12 853	50 459	52 947	103 406

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 22,7	- 59,6	- 0,7	- 67,5	- 25,6
Finistère	+ 12,1	+ 70,7	+ 17,5	+ 52,3	+ 27,5
Ille-et-Vilaine	+ 12,5	- 21,0	+ 6,7	+ 4,7	+ 5,6
Morbihan	+ 15,1	+ 54,9	+ 20,5	+ 14,4	+ 18,2
Bretagne	+ 14,9	- 3,8	+ 11,8	+ 2,2	+ 7,7
France	+ 14,8	+ 5,7	+ 12,4	- 13,2	- 2,3

* janvier à mars 2021 / janvier à mars 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin mars 2021

Les autorisations sur 12 mois

D'avril 2020 à fin mars 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 227	379	2 606	735	3 341
Finistère	3 177	528	3 705	2 577	6 282
Ille-et-Vilaine	3 335	496	3 831	5 758	9 589
Morbihan	3 668	716	4 384	2 573	6 957
Bretagne	12 407	2 119	14 526	11 643	26 169
France	127 430	42 525	169 955	214 338	384 293

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 7,4	- 31,7	- 0,9	- 22,0	- 6,4
Finistère	- 5,2	+ 27,8	- 1,5	+ 38,1	+ 11,6
Ille-et-Vilaine	- 4,8	- 34,1	- 10,0	- 13,5	- 12,1
Morbihan	+ 2,9	+ 22,4	+ 5,6	+ 22,6	+ 11,3
Bretagne	- 0,7	- 8,1	- 1,8	+ 0,7	- 0,7
France	- 5,2	- 13,1	- 7,3	- 21,2	- 15,6

* avril 2020 à mars 2021 / avril 2019 à mars 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin mars 2021

Les autorisations de locaux d'activité

Les surfaces autorisées mensuelles

Mars 2021

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	0	2 522	2 141	2 222	2 159	25 534	2 052	1 176	37 806
Finistère	376	3 520	1 071	701	3 373	28 901	2 048	6 861	46 851
Ille-et-Vilaine	1 711	23 951	5 478	2 749	2 007	11 989	16 944	5 830	70 660
Morbihan	818	3 973	7 439	3 630	6 020	24 143	14 415	10 465	70 903
Bretagne	2 905	33 966	16 129	9 302	13 559	90 567	35 459	24 332	226 220

Les surfaces autorisées sur 12 mois

D'avril 2020 à fin mars 2021

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	8 558	33 977	45 629	33 899	30 157	233 544	101 764	48 516	536 044
Finistère	21 889	53 910	34 124	21 177	47 803	376 732	82 325	50 174	688 134
Ille-et-Vilaine	18 840	165 971	77 169	37 199	44 890	173 683	115 729	141 493	774 974
Morbihan	17 384	34 967	43 555	33 090	61 667	180 365	79 548	55 615	506 191
Bretagne	66 671	288 825	200 477	125 365	184 517	964 324	379 366	295 798	2 505 343

Évolution (en%)*	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	- 39,7	+ 6,3	+ 54,1	- 2,5	- 42,1	- 14,3	+ 98,6	- 10,3	- 0,8
Finistère	+ 10,9	- 24,6	- 38,6	- 37,2	- 53,3	- 9,1	+ 8,4	- 33,2	- 18,9
Ille-et-Vilaine	+ 164,1	+ 2,9	+ 11,2	- 28,2	- 52,8	- 14,1	+ 10,5	+ 3,7	- 6,4
Morbihan	+ 34,8	- 10,9	- 14,7	+ 34,7	+ 126,2	+ 14,6	- 42,9	- 33,2	- 5,4
Bretagne	+ 23,5	- 5,0	- 2,5	- 13,5	- 33,3	- 7,9	+ 2,2	- 15,2	- 9,0

* avril 2020 à mars 2021 / avril 2019 à mars 2020

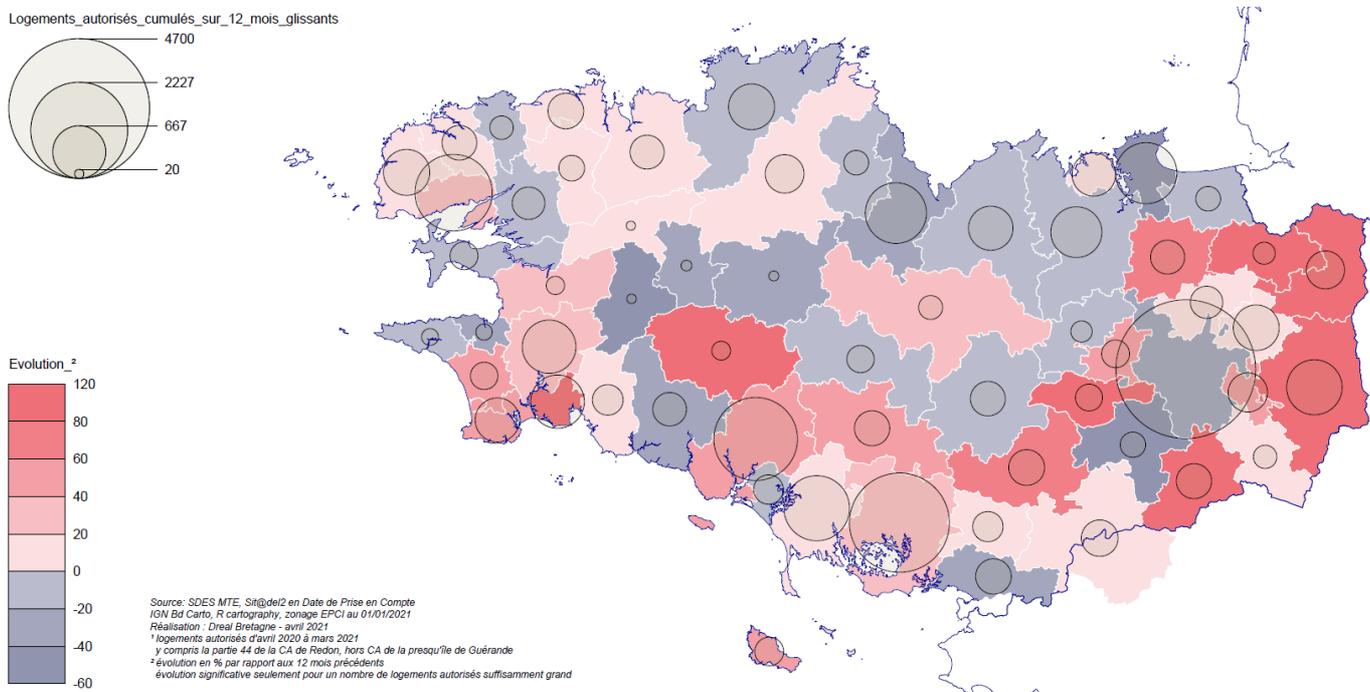
Source : SDES MTE, Sit@del2

Données complémentaires

Logements

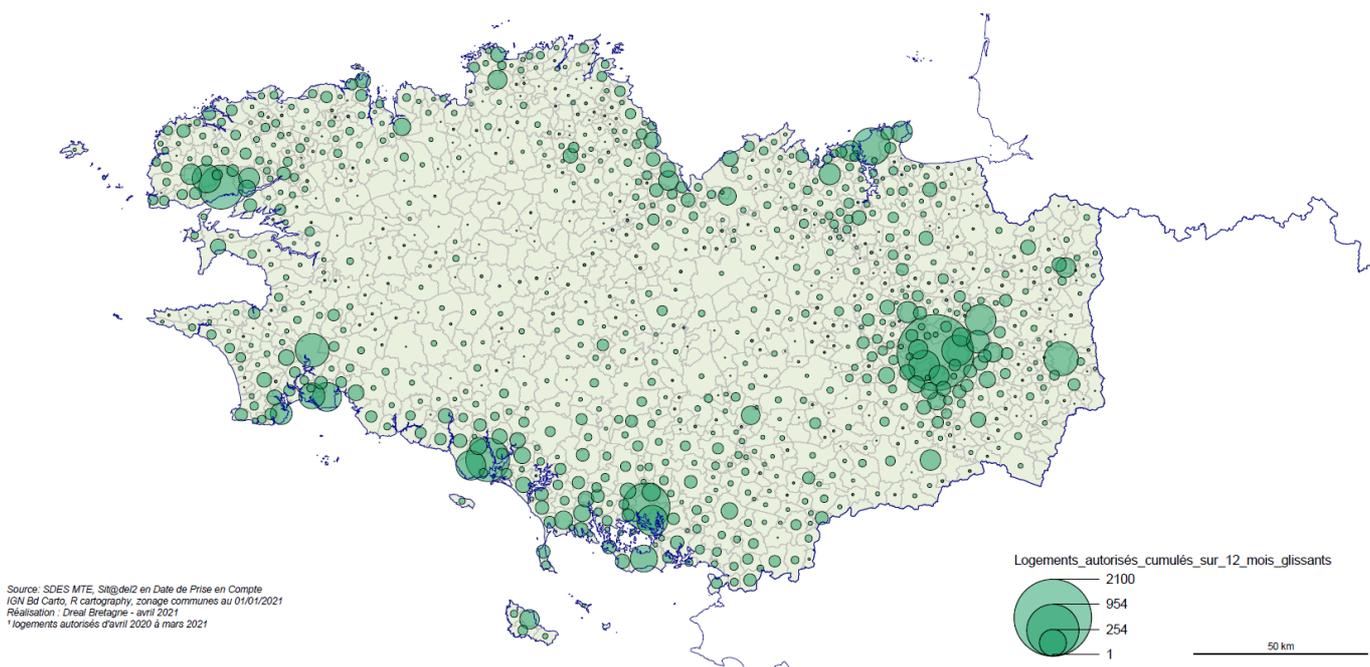
Logements autorisés par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants et évolution

Une contribution importante de Rennes Métropole à l'évolution régionale contrastée selon les territoires



Logements autorisés par commune cumulés sur 12 mois glissants

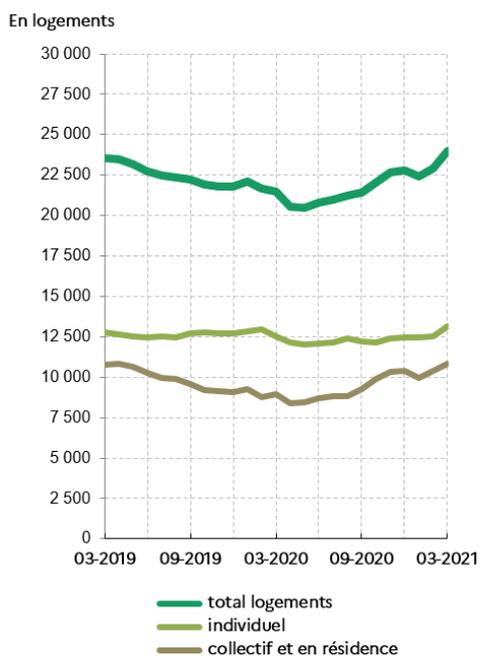
Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne



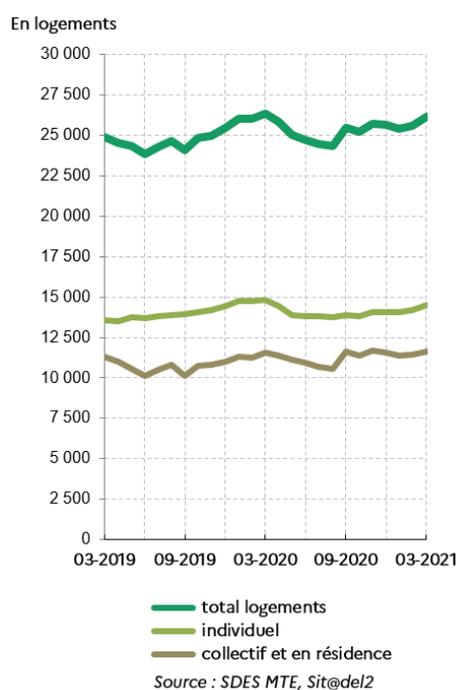
Logements autorisés et commencés cumulés sur 12 mois glissants, depuis 2 ans

En Bretagne :

Logements commencés en Bretagne depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

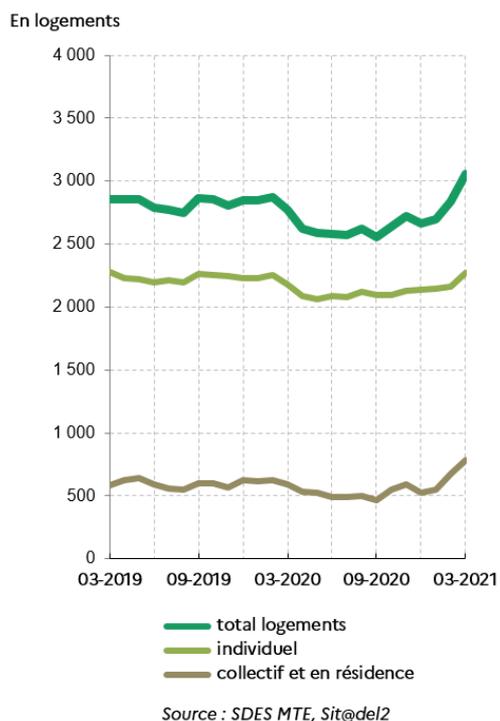


Logements autorisés en Bretagne depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

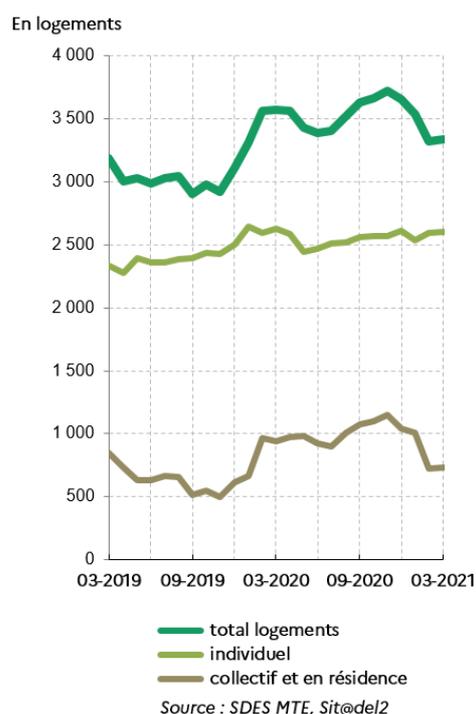


Dans les Côtes-d'Armor :

Logements commencés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

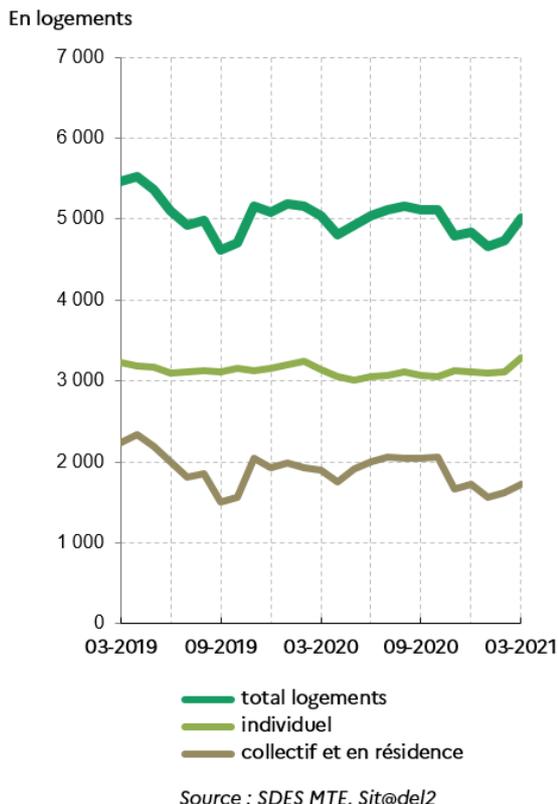


Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

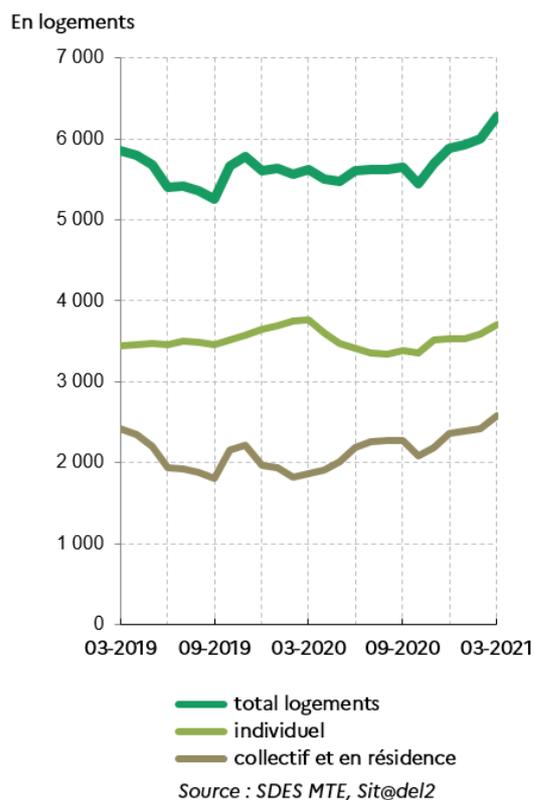


Dans le Finistère :

Logements commencés dans le Finistère depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)

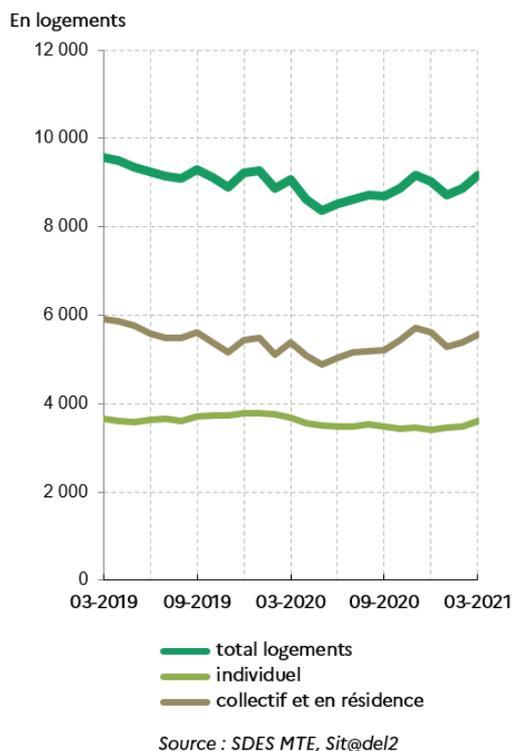


Logements autorisés dans le Finistère depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)

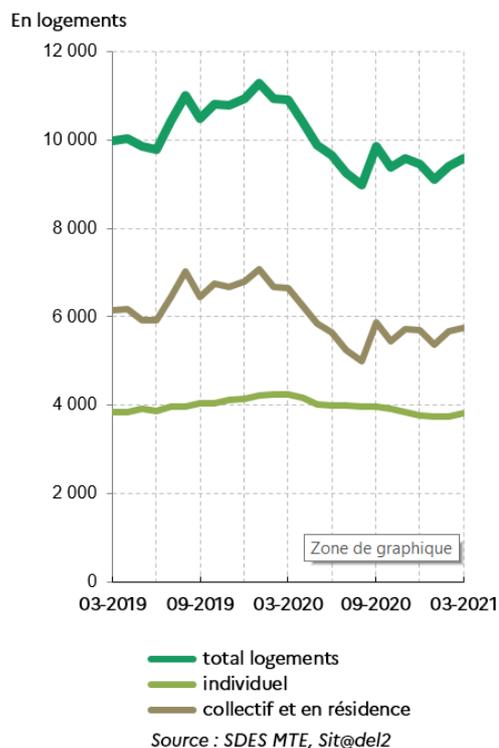


En Ille-et-Vilaine :

Logements commencés en Ille-et-Vilaine depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)

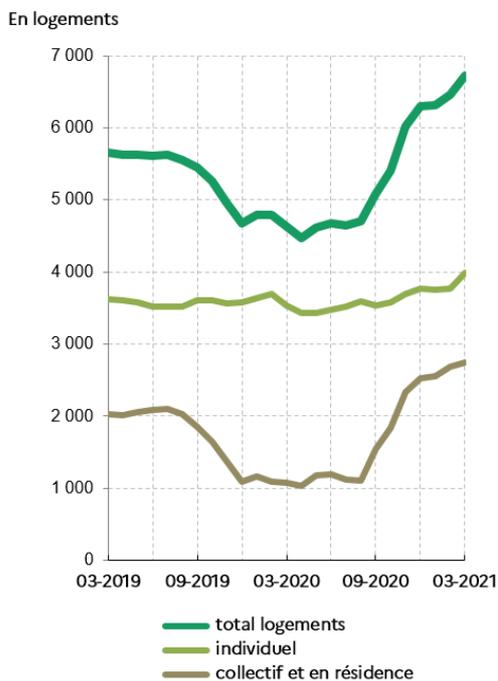


Logements autorisés en Ille-et-Vilaine depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)



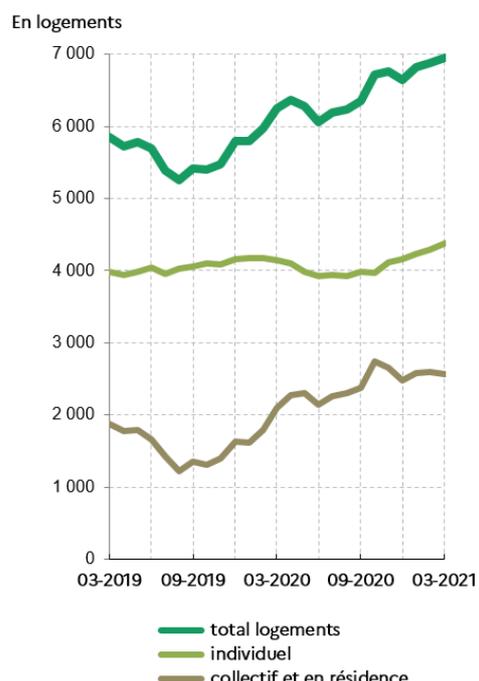
Dans le Morbihan :

Logements commencés dans le Morbihan depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2

Logements autorisés dans le Morbihan depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

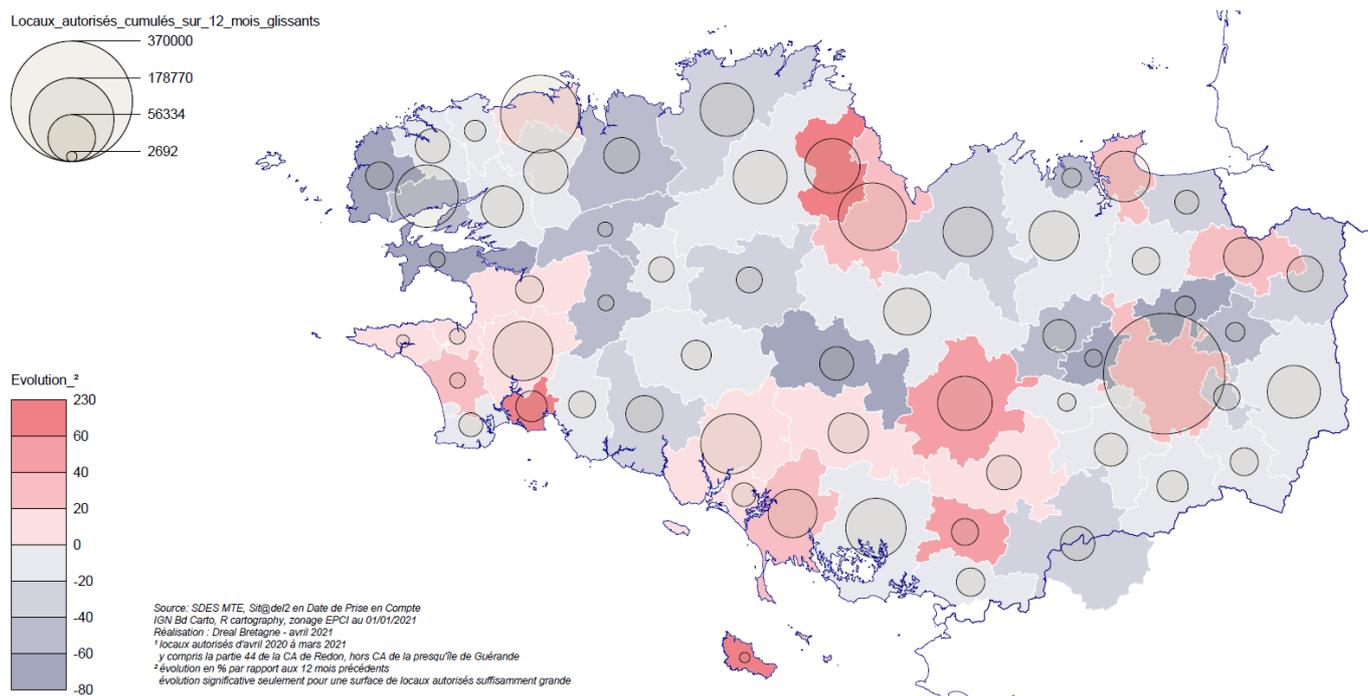


Source : SDES MTE, Sit@del2

Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants

Des évolutions négatives dans de nombreux EPCI



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les autorisations de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des Données et des Études Statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logement individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Marc Navez
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*